



**LYCEE RAYNOUARD**  
CREATEUR DE VALEURS CREATEUR D'AVENIR

**MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE  
(Article 28 du CMP)**

Organisme qui passe le marché :

LYCEE RAYNOUARD  
285 AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE

83170 BRIGNOLES

**MAINTENANCE STANDARD TELEPHONIQUE**

**MARCHE DE SERVICES**

-----

**Contrat valant acte d'engagement**

**Personne Publique contractante :**

Organisme qui passe le marché :

Lycée Raynouard  
285 avenue Martyrs de la Résistance  
CS 70305  
83170 BRIGNOLES

**Intitulé du Marché :**

*Lycée Raynouard  
Maintenance du standard téléphonique*

**Personne représentante du pouvoir adjudicateur :**

M. KRINGS Eric

**Ordonnateur :**

M. KRINGS Eric

**Comptable assignataire des paiements :**

Agent comptable du lycée : **Mme JOSSE Isabelle**

## **1 - Objet et durée du marché**

Le présent marché a pour objet **la maintenance du standard téléphonique.**

La durée du marché est de 3 ans à partir de la date de signature du contrat.

## **2 - Prestations demandées**

- **Maintenance du standard téléphonique**

## **3 - Forme du marché**

La présente consultation est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

## **4 - Pièces constitutives du marché**

Par dérogation à l'article 4.1 du CCAG - services, les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissante :

### **➤ Pièces particulières**

- Le présent Contrat valant acte d'engagement et CCP et ses annexes ;
- La proposition du candidat ;

## 5 - Prix du marché

La prestation de service est divisée en un lot.

€

Le montant des factures est calculé en appliquant le taux de TVA de 20 %.

## 6 - Paiement des prestations

### 6.1. Présentation des demandes de paiement

Le paiement des prestations interviendra après réalisation des prestations sur présentation de factures.

Les factures afférentes à la mission sont déposées sur l'application Chorus Pro à l'attention du :

**Lycée Raynouard**  
**285 avenue Martyrs de la Résistance**  
**CS 70305**  
**83170 BRIGNOLES**

Les factures doivent comporter, outre les mentions sociales d'usage, les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier ;
- Le n° de compte bancaire ou postal à créditer ;
- La désignation des prestations réalisées ;
- Le montant HT de chaque prestation (avec pourcentage d'avancement éventuel), le taux et le montant de la TVA ;
- Le montant total des prestations exécutées ;
- La date d'établissement de la facture ;
- Et être accompagnées d'un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB ou RIP).

### 6.2. Délais de paiement

Le délai légal de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, accompagnée des justificatifs, puis selon les dispositions de l'article 98 du Code des marchés publics.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

### 6.3. Mode de règlement

Le paiement interviendra par virement administratif.

## **7 - Réception des fournitures**

Les stipulations du CCAG Services sont seules applicables.

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Le Tribunal administratif de Toulon est seul compétent. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

## **8 - Déclarations, attestations sur l'honneur**

Je déclare sur l'honneur :

-ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France)

-que je n'ai pas fait, ou toute personne ayant agi sous mon couvert, présente dans mon établissement, n'a pas fait, l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L 324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail (ou règle équivalente pour les candidats non établis en France).

J'atteste que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3 et L620-3 du code du travail (ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France).

**LOT : Maintenance du standard téléphonique**

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

Entreprise individuelle ou forme juridique de la société : .....

• Numéro d'identité d'établissement (SIRET - 14 chiffres) : .....

• Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers : .....

agissant pour mon propre compte<sup>1</sup> ;

agissant pour le compte de la société<sup>2</sup> :

.....  
.....  
.....

- après avoir pris connaissance du et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir fourni les pièces prévues aux articles 45 et 46 du Code des marchés publics,

Je m'**ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le contrat valant acte d'engagement, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-dessus définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 15 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

<sup>1</sup> Cocher la case correspondante à votre situation

<sup>2</sup> Indiquer le nom, l'adresse, le numéro SIREN, Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

*Fait en un seul original*

A .....

Le .....

**Signature du candidat**

*Porter la mention manuscrite*

*« Lu et approuvé »*

**ACCEPTATION DE L'OFFRE**

---

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

A .....

Le .....

**Signature du représentant du pouvoir  
adjudicateur**